



EXERCICE 2015



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 1.422.000 Euros

54, Boulevard Thiers
B.P. 80072
42002 St Etienne Cedex 01
www.verney-carron.fr
www.l.atelier.verney-carron.fr
www.verney-carron-security.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire Annuelle Mixte

DU 6 JUIN 2016

EXERCICE 2015

MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Art. L. 225-115 du Code de Commerce et art. 135 du décret du 23 Mars 1967)

NOM, Prénoms, Dénomination ou Raison Sociale des Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de surveillance.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, Président

Monsieur Guillaume VERNEY-CARRON, Directeur Général,

Monsieur Pierre VERNEY-CARRON

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Claude VERNEY-CARRON, Président

Madame Agnès VERNEY-CARRON, Vice-Présidente

Madame Camille VERNEY-CARRON,

Autre fonction :

- Gérante de la Société Camille Papilles.

Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON

Autre fonction :

- Gérant de la Société WELLNESS PALADINS.

Monsieur Charles MOULIN

Autre fonction :

- Président du Conseil de Surveillance de MOB OUTILLAGE.

Monsieur François MONTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

nommés pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Le Cabinet Michel TAMET & Associés, Société d'expertise comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, titulaire.

M. Bruno DUBANCHET, Expert-Comptable à Saint-Etienne et Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie de Lyon, suppléant.

RAPPORT DE GESTION

du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Annuelle du Lundi 6 Juin 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2015**.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1-II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 2 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.

Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2015 enregistre une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 13,25 % par rapport à celui de l'exercice précédent, il passe ainsi de 11 539 448 euros à 13 067 992 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 640 737 euros contre 4 565 631 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 527 554 euros contre 3 593 574 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 230 660 euros contre 281 861 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 111 572 euros contre 3 282 801 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 5,22 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 350 699 euros contre 1 410 608 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,25%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 89 personnes contre 96 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 196 846 euros contre 247 656 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le montant des autres charges s'élève à 93 654 euros contre 63 221 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 13 151 727 euros contre 13 445 356 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 70 026 euros contre -982 384 euros pour l'exercice antérieur.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -135 985 euros (-145 178 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 65 959 euros contre -1 127 563 pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 340 366 euros contre 947 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de - 208 169 euros contre -191 997 euros pour l'exercice précédent, compte tenu des crédits d'impôt (recherche, métier d'art, ...)

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte nette de -198 157 euros contre une perte nette de -934 618,68 euros pour l'exercice précédent.

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 107 740 euros.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en moins du poste « Impôt Société », pour 105 778 €. Ceci correspond au CICE 2015 acquis et basé sur la période DADS du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015. La période relative à décembre 2014 avait été provisionnée dans les comptes de l'exercice précédent, pour 4 560 €, cette provision fait, cette année, l'objet d'une reprise.

Ainsi, il a été imputé au bilan, en produit à recevoir, le CICE relatif au mois de décembre 2015, qui ne sera imputable qu'en 2017, pour 6 522 €.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui sera remboursé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement des investissements (107 K€).

Ainsi, il ressort de cet exercice :

- Une augmentation du chiffre d'affaires de 13 % au regard de l'exercice précédent;
- Un accroissement de la production vendue de 10% (environ 1 M€) par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2014, qu'il convient de mettre en perspective avec un niveau de déstockage limité (- 100 K€ seulement) ;
- Un taux de marge brute de près de 61%, progressant de plus de 3 points par rapport à l'exercice précédent,
- Un taux de marge nette de l'ordre de 23% contre 13% précédemment. Comme par le passé, cette notion de marge nette est déterminée après achats, salaires, charges sociales et commissions ;

C'est ainsi que le résultat d'exploitation s'établit à 70 K€, après prise en considération de la redevance de marque en provenance de la société CILVC pour un montant de 50 K€.

Bien qu'ayant bénéficié de Crédits d'Impôts pour un montant de 208 K€ sur l'exercice, la société clôture avec une perte d'un montant de -198 K€, conséquence d'un résultat exceptionnel fortement impacté par le coût de départs négociés et d'un impayé important.

En effet, nous vous rappelons que lors du précédent exercice, l'équipe dirigeante avait décidé de porter ses efforts sur la maîtrise des charges, en recourant notamment à du chômage partiel. Cet effort s'est poursuivi tout au long de l'exercice.

Enfin, s'agissant de l'impayé il s'agit de la société EDI LOISIRS pour une créance d'un montant de 116 K€ hors-taxes, qui a été dépréciée à hauteur de 85%.

Pour finir et être tout à fait complet, il convient de rappeler que la liquidation amiable de la société VERNEY-CARRON ARMEMENT a été clôturée en date du 30 juin 2015, faute d'avoir pu gagner l'appel d'offre pour lequel elle avait été constituée.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La situation financière de la société et la marche des affaires depuis le 1er janvier 2016 fait ressortir les éléments suivants :

- concernant VERNEY-CARRON CHASSE :
 - augmentation du nombre d'armes livrées de l'ordre de 300 à fin mars 2016,
 - un stock en augmentation de 8.5% entre fin décembre 2015 et fin mars 2016, en raison de l'importance des achats d'armes de négoce et de matière première. Cette situation emporte quelques tensions sur la trésorerie de la société.
- concernant L'Atelier VERNEY-CARRON :
 - problèmes d'absentéisme au regard de la production
 - et baisse du cours du pétrole qui limite le pouvoir d'achat des clients américains.
- concernant VERNEY-CARRON SECURITY :
 - difficultés sur son marché domestique en raison de la décision prises par les pouvoirs publics de retirer les Flash-Ball de l'équipement police nationale et gendarmerie
 - Le marché export reste très bien orienté.

En conséquence, cet exercice devrait connaître un retour à l'équilibre de la société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme par le passé, notre société a poursuivi ses travaux concernant la mise au point de nouveaux produits, ce qui lui a permis de bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 166 K€.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes retenues antérieurement.

INFORMATIONS SUR LA DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après de la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

A/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	30 090.95 €	53 306.15 €	515 957.64 €	301 502.38 €	900 857.12 €
Etrangers	6 482.10 €	38 528.77 €	21 641.87 €	80 508.18 €	147 160.92 €

B/ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

	< 90 jours et > 60 jours	< 60 jours et > 45 jours	< 45 jours et > 30 jours	< 30 jours	TOTAL
France	10 480.00 €	25 692.00 €	64 297.00 €	222 830.00 €	323 299.00 €
Etrangers	22 297.00 €	6 245.00 €	25 405.00 €	43 079.00 €	97 026.00 €

ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :

1.1. des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.

1.2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce)

2. En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :

- des filiales de la société (détention de plus de la moitié du capital – article L 233-1),
- des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L 233-3 I.

A la clôture de l'exercice la société détenait les participations suivantes :

- 10 % au capital de la société de droit turc dénommée ARMSAN SILAH SANAYI VE TICARET A.S., enregistrée sous le numéro 594064 au Registre du Commerce d'Istanbul et ayant son siège social à l'adresse « İnkilap Mahallesi, Alemdağ Caddesi, Siteyolu Sok., No: 3, Ümraniye, İstanbul. Il est ainsi relevé que la situation de la société ARMSAN au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, fait apparaître :

- une relative stabilité du chiffre d'affaires,
- un résultat d'exploitation à 558 K€
- et un bénéfice net de 512 K€, conséquence notamment de la cession d'un terrain au cours de l'exercice.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous informons que durant l'exercice écoulé, les mandataires sociaux de la société ont exercé les mandats suivants :

Voir page 2 de la brochure.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

En application des dispositions de l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce nous devons vous rendre compte de l'état de la participation des salariés dans le capital social à la clôture de l'exercice, lorsque cette participation fait l'objet d'une gestion collective :

- Dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE), visé aux articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- Dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) visé aux articles L.214-39 et L.214-40 du Code Monétaire et Financier,
- Dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, visée à l'article L.3322-1 du Code du Travail.

Pour déterminer la fraction du capital détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective, il y a lieu de tenir compte :

- des actions détenues par les salariés de la société ;
- des actions détenues par les salariés des sociétés liées à la société, savoir :
 - ses filiales dont elle détient au moins 10 % du capital
 - sa société mère, lorsque celle-ci détient au moins 10 % du capital de la société
 - ses sociétés sœurs lorsque leur capital est détenu, comme celui de la société, à au moins 50 % par une société mère commune.

Nous vous indiquons qu'à la date de clôture de l'exercice les salariés de la société et du groupe ne détenaient aucune participation dans le capital social, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE) existant au sein de la société.

Nous vous indiquons également que la société a conclu un accord d'intéressement et qu'elle est soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats.

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette de -198 157 euros, que nous vous proposons d'imputer en totalité sur le compte « autres réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice comportent une somme de 8 539 €, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39.4 du même code. Elle a donné lieu à une réintégration fiscale.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du même code, qui, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance, ont été conclues au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices précédents et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, directement, indirectement ou par personnes interposées entre la société et un membre du conseil de surveillance ou du directoire, ou entre la société et une autre société ou entreprise ayant des dirigeants communs avec la société, ou entre la société et l'un de ses actionnaires personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote, ou encore entre la société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux comptes vous rendra compte dans son rapport spécial des conventions conclues au cours d'exercices précédents et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.225-87 du Code de Commerce, résultant de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être portées à la connaissance des associés en vue de leur approbation.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Les mandats du cabinet MICHEL TAMET ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bruno DUBANCHET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat du cabinet MICHEL TAMET ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et
- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno DUBANCHET, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SUPPRESSION DE LA LIMITE D'AGE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Au regard de l'organisation de la société, il est souhaité que la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire soit purement et simplement supprimée, notamment aux fins de permettre à Monsieur Claude VERNEY-CARRON d'assurer la présidence du Conseil de Surveillance.

En conséquence, il serait demandé à l'assemblée générale de procéder aux modifications idoines des articles 13 et 14 des statuts,

POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article L. 225-82-1 du Code de commerce, qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi ses efforts en matière de politique d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées auront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Directoire.

Le Directoire
Jean VERNEY-CARRON

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00	1 422 000,00
Nombre des actions ordinaires existantes	444 375	444 375	444 375	444 375	444 375
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES À CRÉER :					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires H.T.	11 878 002	12 441 511	11 317 746	11 539 448	13 067 992
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 518 372	484 699	- 1 205 650	- 1 039 281	- 149 965
Impôts sur les bénéfices	- 8 382	- 64 542	- 213 302	- 191 997	- 208 169
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 427 604	10 511	11 774	- 934 618	- 198 157
Résultat distribué	97 762,50	0	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,45	1,23	- 2,23	- 1,90	0,131
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,21	0,02	0,026	- 2,10	- 0,45
Dividende attribué à chaque action (a)	0,22	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	95	104	97	96	89
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 989 906	3 093 940	3 119 091	3 282 801	3 111 572
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 362 278	1 398 578	1 378 946	1 410 608	1 350 699

(a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, particulièrement pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : immobilisations financières, stocks, en-cours de production et créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne, le 20 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie Régionale de Lyon

Michel TAMET

RAPPORT
établi par le Conseil de Surveillance
et présenté à l'Assemblée Générale
Mixte du 6 Juin 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous devons vous présenter notre rapport sur le contrôle de la gestion de votre Directoire et sur le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos le **31 décembre 2015**.

Le rapport du Directoire vous a donné toutes informations nécessaires en ce qui concerne les activités de notre société et les résultats de l'exercice.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a communiqué dans ses rapports toutes les explications utiles sur les comptes et le bilan dont il a certifié la régularité et la sincérité.

De même, il vous a donné toutes indications nécessaires en ce qui concerne les conventions existants entre la société, et les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, dans son rapport spécial.

Quant à nous, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Sur le rapport du Directoire

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur le rapport du Directoire.

- Sur les comptes de l'exercice

Nous approuvons les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire et conformes aux normes comptables.

Le Conseil de Surveillance
Claude VERNEY-CARRON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUIN 2016

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion aux Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice comportent une somme de 8 539 euros, non admise dans les charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette de 198 157 euros, décide de l'imputer en totalité sur le compte « autres réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats du cabinet MICHEL TAMET ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bruno DUBANCHET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat du cabinet MICHEL TAMET ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et
- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno DUBANCHET, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de supprimer la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Partant, l'Assemblée Générale décide que les articles 13 et 14 des statuts seront modifiés comme suit :

ARTICLE 13 - DIRECTOIRE

L'alinéa 4, savoir :

«Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans».

Est supprimé

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'alinéa 4, savoir :

«Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel celui-ci a atteint l'âge de quatre-vingt-dix (90) ans».

Est supprimé

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire faisant apparaître que les salariés de la société ne détiennent aucune participation au 31 décembre 2015 dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise, ou au titre de la participation aux résultats de l'entreprise,

CONSTATANT que la société n'a pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise, ni de fonds commun de placement d'entreprise, et qu'elle n'est pas soumise aux règles régissant la participation des salariés aux résultats,

DECIDE, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la société adhérant au plan d'épargne d'entreprise ou au fonds commun de placement d'entreprise qui seraient mis en place par la société ou lorsqu'ils bénéficieront de la participation aux résultats de l'entreprise, une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail ;

AUTORISE en conséquence le Directoire à procéder, dans le délai maximum de 26 mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant ne pouvant excéder 3 % du capital social après augmentation, ladite augmentation étant réalisée par émission en une ou plusieurs fois d'actions nouvelles à souscrire en numéraire et étant réservée aux salariés de la société adhérant au plan d'épargne d'entreprise, ou au fonds commun de placement d'entreprise qui seraient mis en place par la société, ou lorsqu'ils bénéficieront de la participation aux résultats de l'entreprise,

CONFERE tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre l'autorisation ci-dessus et à cet effet :

- Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- Fixer, sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
- Fixer les délais et modalités de libération des nouvelles actions,
- Constaté la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

L'autorisation donnée par la présente résolution comporte au profit des salariés ci-dessus désignés, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

DECIDE en outre, en cas d'adoption de la présente résolution, que le Directoire disposera d'un délai de 18 mois à compter de ce jour pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise ou un fonds commun de placement d'entreprise, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Désignation de l'entreprise : SA Verney-Carron Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

 Adresse de l'entreprise 54 Boulevard Thiers 42000 SAINT ETIENNE Durée de l'exercice précédent * 12

 Numéro SIRET * 5 7 4 5 0 1 5 5 7 0 0 0 4 9 Néant *

				Exercice N clos le			
				<u>31/12/2015</u>			
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
		1	2	3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	165502	9232	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	235380	235380	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	110388	110388	
		Constructions	AP	AQ	1087839	376791	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6848291	110750	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	173203	60821	
Immobilisations en cours		AV	AW	94800	94800		
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1950000	1950000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	42525	42525		
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	46049	46049		
TOTAL (II)		BJ	BK	8274836	3036739		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	61829	1536800	
		En cours de production de biens	BN	BO	769977	769977	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	78656	5621518	
		Marchandises	BT	BU	393857	393857	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	190446	1435305	
		Autres créances (3)	BZ	CA	530443	530443	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	653938	653938		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	112771	112771		
	TOTAL (III)	CJ	CK	330931	11054612		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	8605768	14091351		
Renvois : (1) Dont droit au bail :	21278	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	46049	(3) Part à plus d'un an :	CR	257038
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise		SA Verney-Carron	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N 31122015		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1422000...)	DA	1422000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	142200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	5289521	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-198157	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	6655564
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	245095	
		TOTAL (II)	DO	245095
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3738088	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1500000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	523924	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1153028	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	275650	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	7190691
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14091351	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4490015	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	47614		

Désignation de l'entreprise : SA Verney-Carron		31122015 Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	802585	FB	347639	FC	1150224	
	Production vendue { biens * services *	FD	5646320	FE	5911404	FF	11557725	
		FG	48468	FH	311574	FI	360043	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6497374	FK	6570618	FL	13067992	
	Production stockée *					FM	-97870	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	191594	
	Autres produits (1) (11)					FQ	60036	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13221753	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	764186	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	41011	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3669297	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	166243	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3527554	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	230660	
	Salaires et traitements *					FY	3111572	
	Charges sociales (10)					FZ	1350699	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	152104
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	44742	
	Autres charges (12)					GD		
					GE	93654		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13151727		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	70026		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2020	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	442	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	2462		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	136221	
	Différences négatives de change					GS	2226	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	138448		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-135985		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-65959		

Désignation de l'entreprise <u>SA Verney-Carron</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7255	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1114	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8369	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	228889	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3497	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	116349	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	348736	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	-340366
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	-208169
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	13232585
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13430742
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	-198157
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		HY	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier		IG	8643
			HP	31191
			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IH	-3569
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(9) Dont transferts de charges		A1	134759
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
Détail en annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
Détail en annexe			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron				31122015		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	423760	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	110388	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	531337	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			KP	933943	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	7362400	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX	
		Matériel de transport *			KY	584	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	331883	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	IJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	9270538	LO	IP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U	1953350	8V	8W			
Autres titres immobilisés			IP	28313	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	40000	IU	IV			
TOTAL IV			LQ	2021663	IR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	11715961	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		ØØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV	13645	IW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	110388	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	531337	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	3616	MG	933292	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	428196	MJ	6959042	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN
		Matériel de transport			IV	584	MP	34390	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	139712	MS	199634	MT
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	94800	NA	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		
TOTAL III			IY	572109	NG	8862885	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IO	3350	ØX	1950000	ØY	
	Autres titres immobilisés			II		2B	42525	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	46049	2F	
	TOTAL IV			I3	3350	NJ	2038574	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	589104	ØK	11311575	ØL	

Désignation de l'entreprise SA Verney-Carron							31122015		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	172655	PF	6491	PG	13645	PH	165502	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	307946	PN	15956	PO		PQ	323902	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	711417	PW	56134	PX	3616	PY	763936	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	7221290	QA	55196	QB	428196	QC	6848291	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	320	QI	4526	QJ	437	QK	4409	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	294708	QM	13797	QN	139712	QO	168794	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	8535683	QV	145612	QW	571961	QX	8109334	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	8708339	ØP	152104	ØQ	585606	ØR	8274836	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E				
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	141738	6P	20640	6R	21892	6S	140485
	Sur comptes clients	6T	84936	6U	140451	6V	34941	6W	190446
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	226674	TY	161091	TZ	56834	UA	330931
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	226674	UB	161091	UC	56834	UD	330931
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	44742	UF	56834			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	116349	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SA Verney-Carron</u>		31122015		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	46049	UV	46049	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	257038						257038		
	Autres créances clients	UX	1368712		1368712						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1200		1200						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	334034		334034					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29873		29873					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	6522		6522					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	158813		158813						
	Charges constatées d'avance	VS	112771		112771						
	TOTAUX		VT	2315016	VU	2057977	VV			257038	
RENNVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	47614		47614						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3690473		2489797		1200676				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1500000				1500000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	523924		523924						
Personnel et comptes rattachés		8C	501480		501480						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	486176		486176						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	70709		70709						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	94661		94661						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	275650		275650						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	7190691	VZ	4490015		2700676				
RENNVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1200000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					1500000	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	275180	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

ANNEXE DE BASE

FAITS CARACTÉRISTIQUES

EVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Défaillance d'un client important de la société. Cette situation se traduit, dans les comptes, par la constatation d'une provision pour créances douteuses constatée en charge exceptionnelle de **116 k€**, sur l'exercice.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Liste des filiales et participations :

Informations financières (en k€)	Capitaux Propres	Quote part du capital (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Sté Turque : ARMSAN (1)	3 009 k€	10 %	1 950 k€	1 950 k€	0 k€	/	6 937 k€	513 k€	/
Sté Française : Verney-Carron Armement	Société en cours de liquidation sur 2015. Aucune activité.								

(1) Cours retenu de la livre turque : 1 € = 3.18 livres Turques.

- Transactions entre parties liées :

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

